



SOCIÉTÉ  
DE COMPTABLES  
PROFESSIONNELS  
AGRÉÉS  
s.e.n.c.r.l.

**COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE MONTRÉAL**  
**RAPPORTS FINANCIERS**  
**31 JUILLET 2023**

**Sommaire**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Situation financière	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements complémentaires	17

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE MONTRÉAL

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la coopérative COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE MONTRÉAL (la « coopérative »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 juillet 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

*PLN s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

Saint-Hubert, le 8 décembre 2023

<sup>1</sup> Par Nicolas Sénéchal, CPA auditeur

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;

## ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

# COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE MONTRÉAL

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

Page 6

	2023	2022
<b>Revenus</b>		
Subventions (annexe A)	210 201 \$	213 427 \$
Ventes de services (annexe B)	52 644	93 546
Intérêts	302	119
Congé de loyer	-	6 024
	<hr/>	<hr/>
	263 147	313 116
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	101 040	84 370
Honoraires de gestion	93 461	75 500
Honoraires professionnels	49 140	31 139
Loyer	21 210	17 015
Vaccins et médicaments	19 839	23 417
Télécommunications	14 991	5 277
TPS-TVQ non réclamable	13 878	9 983
Honoraires infirmiers	12 817	26 520
Frais de transport	7 462	4 255
Assurances	5 894	5 461
Fournitures	4 582	2 960
Intérêts et frais bancaires	2 459	2 166
Taxes et permis	2 308	2 378
Amortissement des immobilisations corporelles	1 936	2 579
Frais de bureau	1 484	2 547
Publicité et promotion	1 276	2 422
Intérêts sur les dettes à long terme	771	1 571
Entretien et réparations	138	300
Frais Akira	56	743
Honoraires de la Fédération Québécoise des coopératives	-	5 040
Formations	-	1 219
Frais de déplacement	-	10
	<hr/>	<hr/>
	354 742	306 872
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<hr/>	<hr/>
	(91 595) \$	6 244 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE MONTRÉAL****ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023**

Page 7

---

	<b>Parts sociales</b>	<b>Actif net non affec- té autre</b>	<b>2023 Total</b>	<b>2022 Total</b>
<b>Solde au début</b>	120 680 \$	(80 358) \$	40 322 \$	5 878 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(91 595)	(91 595)	6 244
Souscriptions	30 750	-	30 750	28 200
<b>Solde à la fin</b>	<b>151 430 \$</b>	<b>(171 953) \$</b>	<b>(20 523) \$</b>	<b>40 322 \$</b>

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE MONTRÉAL****SITUATION FINANCIÈRE****31 JUILLET 2023**

Page 8

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	62 489 \$	155 952 \$
Débiteurs (note 3)	15 723	2 253
Frais payés d'avance	3 535	-
	81 747	158 205
Immobilisations corporelles (note 4)	6 268	8 205
	88 015 \$	166 410 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	63 401 \$	51 270 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	45 137	9 681
	108 538	60 951
Dette à long terme (note 6)	-	65 137
	108 538	126 088
<b>Actifs nets (négatifs)</b>		
Actif net - Parts sociales (note 7)	151 430	120 680
Actif net non affecté	(171 953)	(80 358)
	(20 523)	40 322
	88 015 \$	166 410 \$

**Pour le conseil d'administration,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE MONTRÉAL****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023**

Page 9

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Encaissements des revenus	39 173 \$	114 822 \$
Encaissements de subventions	179 143	216 524
Encaissements des autres revenus	302	119
Décaissements des charges	(333 150)	(344 755)
	<hr/>	<hr/>
	(114 532)	(13 290)
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(9 681)	(11 926)
Variation des parts sociales	30 750	28 200
	<hr/>	<hr/>
	21 069	16 274
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	(93 463)	2 984
<b>Encaisse au début</b>	<hr/>	<hr/>
	155 952	152 968
<b>Encaisse à la fin</b>	<hr/>	<hr/>
	62 489 \$	155 952 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. Nature et statut des activités

La Coop de solidarité santé de Montréal a été constituée le 15 juillet 2016 selon les dispositions de la Loi sur les coopératives du Québec.

L'objectif de la coopérative est de fournir des biens et des services d'utilité personnelle et professionnelle à ses membres dans le domaine des services de santé, tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte du présent objectif.

La mission de la coopérative est de soigner et de former en interdisciplinarité afin d'appuyer la volonté d'une personne de vivre en santé dans sa communauté.

La coopérative est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. En conséquence, elle est exempté de l'impôt sur le revenu.

## 2. Principales méthodes comptables

La coopérative applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles

### Comptabilisation des produits

Les revenus de services sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

L'organisme comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Mobilier de bureau et matériel	20 %
Matériel informatique	30 %

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**Instruments financiers***Évaluation initiale et ultérieure*

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**3. Débiteurs**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Sommes à recevoir	15 723 \$	2 253 \$

**4. Immobilisations corporelles**

	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Mobilier de bureau et matériel	15 986 \$	11 786 \$	4 200 \$	5 250 \$
Matériel informatique	20 682	18 614	2 068	2 955
	<b>36 668 \$</b>	<b>30 400 \$</b>	<b>6 268 \$</b>	<b>8 205 \$</b>

**5. Crédateurs**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Fournisseurs	46 895 \$	29 226 \$
Frais courus	8 098	1 768
Salaires à payer	3 691	2 839
TPS -TVQ à payer	3 473	2 989
Vacances à payer	1 209	3 199
Intérêts courus	35	101
Subvention perçu d'avance	-	11 148
	<b>63 401 \$</b>	<b>51 270 \$</b>

**6. Dette à long terme**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 et dont 20 000\$ n'est pas remboursable si le prêt est complètement remboursé avant le 18 janvier 2024.	40 000 \$	60 000 \$
Emprunt d'un montant initial de 50 000\$ au taux de 8% du Réseau d'investissement sociale du Québec (RISQ), remboursable en 72 versements comprenant capital et intérêts de 877\$ échéant en janvier 2024.	5 137	14 818
	<u>45 137</u>	<u>74 818</u>
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	45 137	9 681
	<u>- \$</u>	<u>65 137 \$</u>

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2024	<u>45 137 \$</u>
	<u>45 137 \$</u>

**7. Parts sociales des membres**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Membres utilisateurs - consommateurs	150 410 \$	119 660 \$
Membres utilisateurs - producteurs	200	200
Membres de soutien - individuels	420	420
Membres de soutien - organisme sans but lucratif	200	200
Membres de soutien - organisme à but lucratif	200	200
	<b>151 430 \$</b>	<b>120 680 \$</b>

Pour devenir membre utilisateur consommateur, toute personne doit souscrire une (1) part sociale de dix dollars (10 \$) avant le 24 janvier 2019 et depuis cette date, trois (3) parts sociales de dix dollars (10 \$).

Pour devenir membre utilisateur producteur, toute personne ou société doit souscrire une (1) part sociale de dix dollars (10 \$) et cent quatre-vingt-dix (190) parts privilégiées d'un (1) dollar (1 \$) chacune.

Pour devenir membre de soutien individuel, toute personne doit souscrire six (6) parts sociales de dix dollars (10 \$) chacune.

Pour devenir membre de soutien à but non lucratif, toute personne ou société doit souscrire une (1) part sociale de dix dollars (10 \$) et quatre-vingt-dix (90) parts privilégiées d'un (1) dollar chacune.

Pour devenir membre de soutien à but lucratif, toute personne ou société doit souscrire une (1) part sociale de dix dollars (10 \$) et cent-quatre-vingt-dix (190) parts privilégiées d'un (1) dollar chacune.

Les parts de qualification sont payables comptant au moment de l'admission comme membre quelle que soit sa catégorie.

Les parts sociales ne sont pas transférables.

Sous réserve des restrictions prévues à l'article 38 de la Loi, le remboursement des parts sociales est fait selon l'ordre des priorités suivantes: décès du membre, démission, exclusion, remboursement de parts sociales autres que les parts de qualification.

Le remboursement sera fait selon l'ordre chronologique des demandes à l'intérieur de chaque priorité ci-dessus mentionnée.

Le conseil est autorisé à émettre des parts privilégiées et à en déterminer les caractéristiques.

## 8. Instruments financiers

### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 juillet 2023 sont détaillés ci-après.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux sommes à recevoir.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la coopérative l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

## 9. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 100% des opérations avec ses membres.

**10. Dépendance économique**

Au cours de l'exercice, 69% des revenus proviennent du Collège de Rosemont (68% au 31 juillet 2022).



**COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE MONTRÉAL****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023**

Page 17

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Annexe A</b>		
<b>Subventions</b>		
Collège Rosemont - Soutien au projet pédagogique	65 000 \$	95 000 \$
Collège Rosemont - Adhésion des étudiants	52 905	62 322
Collège Rosemont - Frais de gestion	50 000	50 000
Innogec	22 296	5 320
Compte d'urgence pour les entreprise Canadiennes	20 000	-
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	785
	<hr/> 210 201 \$	<hr/> 213 427 \$

**Annexe B****Ventes de services**

Vaccinations	36 443 \$	54 038 \$
Stages	10 775	35 024
Prélèvements	5 426	4 078
Akira	-	406
	<hr/> 52 644 \$	<hr/> 93 546 \$